

Bilan 2024 - Synthèse

Programme Prescripteur - Réf FBF 24/PT/1987

Accompagner les collectivités pour utiliser du bois local et français

Période

Le programme est conclu dans le cadre de l'exercice budgétaire de France Bois Forêt 2024.

Contexte et objectifs

Ce programme a été mis en place avec la vision de répondre aux objectifs de développement durable. Ce programme permet de mettre en place des constructions avec un faible impact environnemental grâce à l'utilisation du bois qui remplace des matériaux plus polluants, par l'utilisation de bois locaux et français, par la mise en valeur des compétences de la main d'œuvre des entreprises de la filière. Dans ce programme, les actions des Communes Forestières poursuivent plusieurs objectifs : sensibiliser, former et accompagner les élus des collectivités aux enjeux de construction en bois local et français, et de relier ces problématiques à la ressource forestière des territoires, sa gestion, son rôle multifonctionnel, sa filière.

Actions réalisées sur l'année

Pour cela les actions mises en place visent :

- ✓ La structuration d'un réseau de chargés de mission Bois-Construction répartie sur 8 régions et coordonné nationalement ;
- ✓ Le développement d'un réseau d'élus ambassadeurs bois-construction ;
- ✓ Le déploiement d'outils d'accompagnement.

Plusieurs axes de travail :

Axe 1 - Sensibilisation et formation - Les principales actions sont la formation des élus et des professionnels des communes et collectivités avec, **pour 2024, 745 personnes formées**. Des visites de chantiers permettant d'illustrer sur le terrain l'importance et les avantages du bois. Des visites d'entreprises de transformation du bois. Diverses présentations auprès des communes, collectivités et bureaux d'architectes. De nombreuses publications par le biais de différents médias : infolettre, articles, et sur les réseaux sociaux. Diverses participations à des manifestations, événements, fêtes de l'habitat ou autres.

Axe 2 - Lien avec les politiques publiques et territoriales - Les principales actions sont la participation dans la mise en place des pactes bio sourcés ; le développement des DETR ; mise en place et suivi du Pacte construction bois ; participation aux chartes forestières ; accompagnement des communes dans la rédaction de leurs outils (plans, schémas, etc.) d'aménagement territorial ; accompagnement des collectivités dans leur stratégie forêt-bois ; accompagnement dans les plans d'actions des chartes forestières de territoire.

Axe 3 - Développement et homogénéisation du réseau – La valorisation des projets par l'outil ART, rédaction de fiches de retour d'expérience, rencontres de coordination du réseau et lien entre le niveau régional et national. Partage d'outils et de méthodes.

Axe 4 – Innovation - Actions sur la valorisation des bois feuillus et des bois scolytés. Réflexion sur l'utilisation de bois local pour des projets d'ombrières photovoltaïques. Développement de la filière du pin d'Alep.

Axe 5 – Concertation partenariale - Valorisation des nombreux partenariats établis lors de la mise œuvre des actions.

Indicateurs de résultats

- **Indicateur 1** : Nombre de collectivités / personnes sensibilisées et formées pour mettre en œuvre du bois local et français dans leur projet
- **Indicateur 2** : Nombre de projets de collectivités accompagnés et livrés
- **Indicateur 3** : Volume de bois mobilisés à travers les projets livrés

Résultats

- **Indicateur 1** : Nombre d'élus des collectivités, professionnels des communes et collectivités, professionnels des UR, et autres professionnels du milieu de la construction : environ 40 140
- **Indicateur 2** : Nombre de projets accompagnés : 561 projets, nombre de projets livrés avec du bois : 53 projets
- **Indicateur 3** : Volume de bois mobilisé à travers les projets livrés : 3 351 m³
- ✓ **Nombre d'élus et salariés de collectivités sensibilisés** par une **communication large** : newsletters, courrier DETR, courrier information... = **40 140 sensibilisés**
- ✓ **Nombre d'élus et salariés de collectivités sensibilisés** lors de journées de **portes ouvertes, ateliers, tables rondes, par email individuel, échange téléphonique**, interventions autres qu'en formation/réunion d'information dédiée = **1 211 informés**
- ✓ **Nombre d'élus et salariés de collectivités informés/formés** lors de **réunion d'information et de formation** organisées par les COFOR = **745 formés**
- ✓ **Nombre de projets accompagnés et en cours d'accompagnement** où il y a eu une rencontre avec la maîtrise d'ouvrage/maitrise d'œuvre pour aborder un projet de construction, réhabilitation, aménagement. Accompagnement dédié et personnalisé = **561 projets**
- ✓ **Nombre de projets livrés : 53 projets**
- ✓ **Volume total (m³) de bois mis en œuvre = 3 351 m³**
- ✓ **Volume total (m³) de bois mis en œuvre certifié local = 2 335 m³** -> soit 70 % du volume total. Augmentation de 10% de la part bois local par rapport à 2023

Livrables (outils finalisés sur 2024) à destination des MOA publiques

- Utilisation de l'outil ART pour valoriser les projets
- Guide « Comment les territoires peuvent-ils relever le défi du changement climatique à partir de la forêt et du bois ? »
- Méthode d'accompagnement des communes forestières du Grand Est – Bois Construction
- Réalisation et mise en ligne de fiches pratiques à destination des élus :
 - Le bois dans la construction
 - L'inscription du bois local dans la commande publique
- Mise en place, prolongement et/ou amélioration des dispositifs d'aides au niveau des régions